



Sans toit mais pas sans droits!

Association Cent Pour Un Toit-01

L'association a pour but de restaurer un esprit de fraternité dans notre République et pour objet toute forme d'action de solidarité contribuant au logement provisoire de personnes ou familles sans abri et privées de l'accès au droit au logement.

Assemblée générale du 18 Septembre 2021

Rapport d'activité année 2020

Qu'avons-nous mis en place en 2020

1) Concernant les hébergements

Fin 2019 nous avons : 13 familles hébergées par l'association. Cela représente 29 adultes et 17 enfants mineurs.

Premier semestre 2020. Suite à la majorité d'un jeune ayant obtenu l'asile, sa mère a été logée à l'hôtel « le temps des cerises » ce qui a permis de libérer un appartement pour une nouvelle famille ; cela modifie le nombre de personnes hébergées : 30 adultes et 20 enfants.

Nous avons loué aussi un nouvel appartement à Bourg en Bresse, 4 jeunes majeurs apprentis y sont hébergés, et un deuxième appartement à Oyonnax pour une nouvelle famille.

2) Concernant l'administratif

- Réunions de collège : **8** réunions consacrées au suivi des finances, à l'accompagnement des familles, au travail inter associatif notamment le partenariat autour des familles logées dans des squats.

- La situation financière de l'association s'est trouvée critique à certains moments de l'année, ce qui a conduit à faire plusieurs appels aux dons. Nous nous félicitons de la solidarité et de la générosité des nombreux donateurs qui ont répondu favorablement à nos appels et nous les remercions.

- Des membres du collège ont participé à la distribution des chèques-service d'Etat en direction des familles sans ressources.

- Pour des raisons d'efficacité le collège a activé 3 commissions de travail :

- Commission communication
- Commission finances
- Commission défense des droits

Ces commissions fonctionnent de manière autonome et rendent compte au collège de l'avancée de leur travail et le font valider.

- Le site internet de l'association a été élaboré avec le soutien de L'AGLCA suite au travail de la commission communication. Il est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.centpouruntoit01.org>

L'assemblée générale a eu lieu le 15 juin 2020 par messagerie électronique et courrier postal en raison de la crise sanitaire.

- Nous avons organisé une journée de rencontres le 24 octobre 2020 dans le cadre de la Biennale Traces sur le thème :

« **PRINCIPE DE FRATERNITE : VALEUR CONSTITUTIONNELLE** »

Cette journée a été limitée dans l'accueil des participants en raison de la pandémie.

Journée riche de tables rondes, d'échanges et de témoignages :

Autour de 2 thèmes centraux :

- **Avoir un toit, Accéder à un espace à soi, une nécessité**

Avec Arnaud DE RIVIERE (CNT-SO Lyon), Lison LENELEVER (juriste) et Stéphanie BESSON (militante de Briançon)

- **Sans papiers, vivre malgré tout**

Avec Marion ALCARAZ (juriste) et Gaia BARBIERI (psychologue clinicienne).

Un film a été réalisé consultable sur le site de Cent pour un toit-01.

Suite à cette journée, une information a permis de confirmer l'éventualité pour des particuliers d'employer des personnes à l'aide de chèques emploi service (CESU).

- La lettre d'information n°4 pour les adhérents a été envoyée en août 2020.

3) Concernant les familles logées :

- En raison de la crise sanitaire, certaines familles n'ont pu exercer d'activités en 2020 et l'association a été dans l'obligation de soutenir financièrement certaines d'entre elles.

En ce qui concerne les fluides certaines familles volontaires remboursaient l'aide qu'on leur fournit. Ces remboursements ont été suspendus pendant la période de pandémie.

- Grâce aux soutiens de RESF (Réseau Education Sans Frontières) et de la fondation « Abbé Pierre », tous les enfants des familles hébergées désireux d'aller en centre de loisirs ont pu y participer pour une ou 2 semaines pendant l'été.

4) Concernant les démarches extérieures :

- Des membres de l'association ont participé à des rencontres avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

- Collectif Solidarité Migrants : l'association continue d'en faire partie.

– ASDA : c'est une association partenaire, nous sommes membres du CA.

– Rencontre par visio-conférence avec les autres associations « CENT POUR UN TOIT » sous l'égide d'EMMAUS France

– Partenariat régulier avec Emmaüs : merci à eux pour l'aide fournie pour équiper les nouveaux appartements...

L'association a fonctionné du mieux possible pour continuer ses activités pendant cette période compliquée.

**« Quand on a une vie meilleure que les autres, on construit
une table plus grande, pas un mur plus haut ! »**